

ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes de facilitation

NÉCESSITÉ CRUCIALE DE COMBATTRE
LA TRAITE DES PERSONNES EN AVIATION

(Note présentée par les États-Unis d'Amérique)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La traite des personnes représente une entreprise de milliards de dollars qui touche 24,9 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde et qui utilise tous les modes de transport. Le personnel aéronautique – agents de bord, pilotes ou autres membres du personnel en contact avec le public – et les voyageurs peuvent jouer un rôle important pour intercepter et arrêter la traite des personnes si on leur fournit les moyens d'en reconnaître les indices et si on les informe de la façon de notifier les cas suspects aux autorités compétentes. L'Assemblée est invitée à appuyer une résolution soulignant le rôle de l'aviation dans la lutte contre la traite des personnes et encourageant l'OACI à poursuivre ses efforts pour aider les États dans leurs initiatives de lutte contre ce phénomène.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à adopter la résolution figurant à l'Appendice A.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques <i>Sécurité et Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022 ou provenant de contributions extrabudgétaires. Elles pourront comporter d'autres incidences financières variables pour les États membres.
<i>Références :</i>	Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, Résolution 55/25 de l'Assemblée générale Annexe 9 — <i>Facilitation</i> (15 ^e édition, 2017) IP/10 de la dixième réunion du Groupe d'experts sur la facilitation Circulaire 352 de l'OACI : <i>Lignes directrices sur la formation des équipages de cabine : mesures à prendre en cas de détection de traite de personnes</i> Réunions ministérielles du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique consacrées au transport, Déclarations ministérielles 2013 et 2017 Forum international des transports de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Déclaration ministérielle sur la sécurité et la sûreté du transport, 2018

	Note d'information présentée par les États-Unis d'Amérique à la dixième réunion du Groupe d'experts sur la facilitation (septembre 2018) Federal Aviation Administration Extension, Safety, and Security Act de 2016 Federal Aviation Administration Reauthorization Act de 2018
--	--

1. INTRODUCTION

1.1 La traite des personnes représente une entreprise de milliards de dollars qui touche 24,9 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde¹, et qui utilise tous les modes de transport pour atteindre ses objectifs criminels. L'aviation internationale peut être un mode de transport particulièrement efficace pour la traite des personnes.

1.2 Le personnel aéronautique – agents de bord, pilotes ou autres membres du personnel en contact avec le public – et les voyageurs peuvent jouer un rôle important pour intercepter et arrêter la traite des personnes si on leur fournit les moyens d'en reconnaître les indices et si on les informe de la façon de notifier les cas suspects aux autorités compétentes.

1.3 Dans le contexte international, les ministres des transports ont souligné le rôle important que peut jouer ce secteur dans la lutte contre la traite des personnes dans les déclarations ministérielles qu'ils ont adoptées en 2013² et en 2017³ lors des réunions ministérielles du Conseil de coopération économique Asie-Pacifique consacrées au transport et dans la déclaration ministérielle sur la sécurité et la sûreté du transport adoptée en 2018⁴ lors du forum international sur le transport de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

1.4 L'OACI a publié des orientations pour encourager les États et les parties prenantes de l'aviation à participer à la lutte contre le trafic des personnes en publiant en mai 2018 la Circulaire 352 intitulée *Lignes directrices sur la formation des équipages de cabine : mesures à prendre en cas de détection de traite de personnes*. La Circulaire 352 fournit aux États et aux exploitants un cadre de formation pour la détection et la notification des cas de traite de personnes. Ce document met l'accent sur l'identification de ces cas et sur la façon d'y réagir et concerne particulièrement le rôle des membres de l'équipage de cabine.

1.5 S'il est officiellement adopté, l'amendement numéro 27 de l'Annexe 9 — *Facilitation*, qui entrerait en vigueur le 21 octobre 2019, ajoutera à l'Annexe deux nouvelles pratiques recommandées pour demander que les États « prennent des mesures pour veiller à la mise en place de procédures de lutte contre la traite des personnes, notamment des systèmes de notification clairs et des points de contact pertinents des autorités compétentes pour les exploitants d'aéroports et d'aéronefs » et « prennent des mesures pour veiller à ce que le personnel des exploitants d'aéroports et d'aéronefs qui est en contact direct avec le public voyageur reçoive une formation de sensibilisation à la traite des personnes ».

¹ <https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/lang--fr/index.htm>

² https://apec.org/Meeting-Papers/Sectoral-Ministerial-Meetings/Transportation/2013_transport

³ https://www.apec.org/Meeting-Papers/Sectoral-Ministerial-Meetings/Transportation/2017_transport

⁴ https://www.itf-oecd.org/sites/default/files/docs/2018-ministerial-declaration-transport-safety-security_0.pdf

2. ANALYSE

2.1 Toutes les personnes qui participent aux opérations du système aéronautique, que ce soit à bord d'aéronefs ou aux aéroports, et même les voyageurs, peuvent contribuer à stopper l'horrible crime de traite des personnes si elles sont sensibilisées à ce qu'est le trafic des personnes et à la manière de le détecter et de le signaler.

2.2 Dans le rapport du Department of State des États-Unis de 2018 sur la traite des personnes, il est noté que « dans la lutte contre la traite des personnes, la participation d'un grand nombre de parties prenantes est cruciale. Des partenariats entre ces parties prenantes doivent être mis en place verticalement entre les gouvernements nationaux, régionaux et locaux et horizontalement entre les responsables de l'application de la loi, les fournisseurs de services et les autres acteurs principaux à l'intérieur des communautés et entre elles.»⁵ Les partenariats entre transporteurs aériens, aéroports, autorités aéronautiques, responsables de l'application de la loi et organisations non gouvernementales sont indispensables pour réagir de façon efficace et appropriée aux cas soupçonnés de traite des personnes. Une note d'information sur les pratiques optimales américaines à cet égard, présentée à la dixième réunion du Groupe d'experts sur la facilitation en septembre 2018, figure à l'Appendice B.

2.3 De plus, pour que la notification des cas de traite de personnes soit efficace, les États devront élaborer, avec les partenaires intéressés, un protocole de notification recommandé indiquant clairement la voie à suivre pour signaler de tels cas, afin que l'information nécessaire atteigne les autorités compétentes en temps utile. Les répondants désignés doivent être prêts à réagir par une démarche centrée sur la victime, tenant compte des traumatismes subis et ne mettant pas en danger les victimes potentielles ni les personnes qui ont signalé le cas.

2.4 L'échange de données et de renseignements, au plan tant intérieur qu'international, sur les cas signalés de traite des personnes est une composante importante de l'efficacité des efforts pour intercepter et stopper la traite des personnes.

3. CONCLUSION

3.1 Les États membres sont invités à adopter la résolution de l'Assemblée figurant à l'Appendice A de la présente note et à encourager l'OACI à poursuivre ses efforts pour aider les États dans leurs initiatives de lutte contre la traite des personnes en aviation.

3.2 L'Assemblée est instamment priée d'encourager l'industrie et les autres parties prenantes à accroître leurs efforts pour aider à faire cesser la traite des personnes.

⁵ <https://www.state.gov/documents/organization/282798.pdf>

APPENDICE A

PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR L'ASSEMBLÉE À SA 40^e SESSION

ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE DE DISPOSITIONS DE FACILITATION — LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

L'Assemblée,

Considérant que le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, adopté en novembre 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies et entré en vigueur le 28 janvier 2004, fournit un cadre international qui a été ratifié par la majorité des pays,

Considérant que la Circulaire 352, *Lignes directrices sur la formation des équipages de cabine : mesures à prendre en cas de détection de traite de personnes*, publiée conjointement en mai 2018 par l'OACI et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme souligne le rôle important de l'aviation internationale dans la lutte contre la traite des personnes,

Considérant que dispenser aux employés et aux autres membres du personnel aéronautique qui sont en contact avec la clientèle une formation pour les aider à identifier les cas soupçonnés de traite des personnes et y réagir peut aider à stopper ce crime,

Considérant que la proposition de pratique recommandée 8.47 de l'Annexe 9 encourage les États contractants à prendre des mesures pour veiller à la mise en place de procédures de lutte contre la traite des personnes, notamment des systèmes de notification clairs et des points de contact pertinents des autorités compétentes pour les exploitants d'aéroports et d'aéronefs,

Considérant que la proposition de pratique recommandée 8.48 de l'Annexe 9 encourage les États contractants à prendre des mesures pour veiller à ce que le personnel des exploitants d'aéroports et d'aéronefs qui est en contact direct avec le public voyageur reçoive une formation de sensibilisation à la traite des personnes,

Considérant que la réalisation de campagnes de sensibilisation auprès du personnel aéronautique et du public voyageur peut aider à accroître la détection et la notification des cas soupçonnés de traite des personnes,

Considérant que l'OACI devrait favoriser l'élaboration de lignes directrices claires sur la traite des personnes à mettre en œuvre par chaque État, notamment des modèles de protocole de notification et un mode d'application de la loi centré sur les victimes et tenant compte des traumatismes subis,

1. *Prie instamment* les États membres de veiller à adopter et à mettre en œuvre rapidement les nouvelles pratiques recommandées 8.47 et 8.48 de l'Annexe 9 ;
2. *Demande* aux États membres de prêter l'attention voulue à la Circulaire 352 — *Lignes directrices sur la formation des équipages de cabine : mesures à prendre en cas de détection de traite de personnes*, lorsqu'ils mettent en œuvre les dispositions pertinentes de l'Annexe 9 ;
3. *Demande* au Conseil de veiller à ce que les éléments indicatifs pertinents relatifs à la question de la traite des personnes soient actuels et adaptés aux besoins des États membres.

APPENDIX B



International Civil Aviation Organization

FALP/10-IP/10
4/9/18

INFORMATION PAPER

FACILITATION PANEL (FALP)

TENTH MEETING

Montréal, 10-13 September 2018

Agenda Item 6: Other matters

1. INTRODUCTION

1.1 Human trafficking is a heinous crime, one which everyone can help prevent through awareness and appropriate responsive action. The United States follows the “3P” paradigm—prosecution, protection, and prevention—which continues to serve as the fundamental framework used around the world to combat human trafficking. This is the approach reflected in the *Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, Especially Women and Children* supplementing the *United Nations Convention against Transnational Organized Crime* (Palermo Protocol) and in the United States’ Trafficking Victims Protection Act of 2000, as amended. In addition, a “4th P”—for partnership—serves as a complementary means to achieve progress across the 3Ps and enlist all segments of society in the fight against modern slavery.ⁱ

1.2 As described in the U.S. Department of State’s 2018 Trafficking in Persons Report, “in the fight against human trafficking, multi-stakeholder partnerships are critical. They must exist vertically between national, regional, and local governments, and horizontally between law enforcement, service providers, and other key actors within and across communities.”ⁱⁱ

1.3 In the transportation sector, the United States focuses its work on prevention of human trafficking and partnership with stakeholders across all modes of transportation to increase awareness of the issue and report suspicious activity. This paper highlights the components of our existing transportation-related programs and how the United States implements these programs with the cooperation and assistance of law enforcement and other stakeholders.

2. DISCUSSION

2.1 Domestically, the Department of Transportation (DOT) has undertaken various initiatives to increase awareness of human trafficking and equip transportation industry employees and the public with strategies to fight it. The private sector, nongovernmental organizations, labor, and federal, state, and local transportation stakeholders collaborate through our Transportation Leaders Against Human Trafficking (TLAHT) initiative to engage industry leaders, train transportation industry employees, and increase public awareness. DOT trains its 55,000 employees, and works with Federal agencies and nongovernmental organizations to ensure that a suite of human trafficking awareness trainings tailored for the aviation, rail, motor coach, trucking and transit industries are available. Together with the various transport industries, DOT works to ensure transportation employees across all modes of transportation are able to recognize and report potential human trafficking.

2.2 DOT engages closely with the U.S. Department of Homeland Security's (DHS) Blue Campaign, which serves as the unified voice for DHS efforts to combat human trafficking. Working in collaboration with law enforcement, government, non-governmental and private organizations, the Blue Campaign strives to protect the basic right of freedom and to bring those who exploit human lives to justice. Through the Blue Campaign, DHS raises public awareness about human trafficking, leveraging partnerships to educate the public to recognize human trafficking and report suspected instances. The Blue Campaign also offers training to law enforcement and others to increase detection and investigation of human trafficking, and to protect victims and bring suspected traffickers to justice.

2.3 The Blue Lightning Initiative (BLI), led by DOT, DHS, and U.S. Customs and Border Protection (CBP, a component of DHS), is an element of the DHS Blue Campaign. The BLI provides a training framework for aviation industry personnel to identify potential traffickers and human trafficking victims, and to report their suspicions to federal law enforcement. To date, more than 70,000 personnel in the aviation industry have been trained through the BLI, and actionable tips continue to be reported to law enforcement.

2.4 The "FAA Extension, Safety, and Security Act of 2016," signed by the President on July 15, 2016, requires U.S. air carriers to provide initial and annual flight attendant training regarding recognizing and responding to potential human trafficking victims. Becoming a BLI partner and using the virtual training is a simple and responsible way to adhere to the requirement. In 2016, the BLI training was updated with feedback from aviation industry experts and human trafficking survivors. The BLI currently includes 23 aviation related entities including U.S. commercial airlines, airports, and aviation associations representing industry and labor.

2.5 Participating BLI partners instruct their employees using the BLI virtual training module and associated printed educational materials. The training may be integrated into partners' initial or recurrent training for flight attendants, pilots, customer service representatives, and other aviation industry personnel. The BLI training illustrates common indicators of trafficking that aviation employees may encounter, and how to immediately report suspected trafficking to law enforcement. The BLI's real-time reporting mechanism gives law enforcement the ability to research and analyze information, and to coordinate an appropriate and effective response. To alert authorities about suspected trafficking, as outlined in the BLI training, airline employees can follow their airline's in-flight reporting protocol or call the Immigration and Customs Enforcement Homeland Security Investigations Tip Line.

2.6 Additionally, partners can post the BLI poster, indicator card, or general Blue Campaign human trafficking awareness materials inside aircraft or include the Blue Campaign infographic on pre-flight videos to educate passengers to recognize and report human trafficking.

2.7 While the United States is a leader in combating human trafficking, our efforts will expand and benefit from enhanced best practices and feedback from stakeholders across all modes of transportation. To this end, DOT is currently forming the Department of Transportation Advisory Committee on Human Trafficking (the “Advisory Committee”) to provide information, advice and recommendations to the Secretary of Transportation on matters relating to human trafficking and to develop recommended best practices for use by state and local transportation stakeholders. DOT recently invited nominations of participants to serve as Committee members, including representatives from trafficking advocacy organizations, law enforcement, and the different modes of transport (trucking, bus, rail, maritime, ports, as well as aviation, including industry and labour).

2.8 The Advisory Committee is tasked with creating best practices which must be user-friendly, incorporate the most up to date technology, and be developed based upon multidisciplinary research and promising evidence-based models and programs. The content for the best practices will include sample training materials, strategies to identify victims, and sample protocols and recommendations. The sample protocols and recommendations will include: (1) strategies to collect, document, and share data across systems and agencies, (2) strategies that will help agencies better understand the types of trafficking involved, the scope of the problem, and the degree of victim interaction with multiple systems, and (3) strategies to identify effective pathways for state agencies to use their position in educating critical stakeholder groups and assisting victims.

2.9 The Panel is invited to explore the contents of our current human trafficking initiatives that are available at various websites, including:

- www.transportation.gov/stophumantrafficking;
- <https://www.transportation.gov/administrations/office-policy/blue-lightning-initiative>; and
- https://www.faa.gov/other_visit/aviation_industry/airline_operators/airline_safety/info/all_infos/medi_a/2_016/InFO16019.pdf.

— END —

ⁱ <https://www.state.gov/j/tip/3p/index.htm>

ⁱⁱ <https://www.state.gov/documents/organization/282798.pdf>